

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations  
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 12 décembre 2016  
Séance du 5 décembre 2016

## 1 Installation d'un conseiller municipal - modification des commissions

Étaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM N'DIAYE, MARTIN, Mme BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mme SAVAS, MM BOUKHACHBA, MONTES, BOULAHMANE Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, M. NATANSON.

Étaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme GUENDOUZE  
M. ASSAMTI  
M. ATAKAYA  
Mme MOUSSATEN  
Mme FAZAL  
Mme MEHADJI  
Mme LEHNER  
Mme M'BAYE-DIAO  
Mme STAMMINGER

Pouvoir à :  
Pouvoir à :  
Pouvoir à :  
Pouvoir à :  
Pouvoir à :  
Pouvoir à :  
Pouvoir à :  
Pouvoir à :  
Pouvoir à :

Mme CAPON  
Mme FOURRIER-CESBRON  
M. CABARET  
M. LEMAIRE  
Mme LAMBRE  
Mme BARBETTE  
Mme CARLIER  
M. BOULAHMANE  
M. SERTAIN

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- |  |    |
|--|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :   | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice :                            | 39 |
| - Nombre de conseillers absents non représentés :                | 0  |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : | 39 |

■ Rapport de présentation :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, maire, expose :

Par délibération n°3 en date du 14 avril 2014, le conseil municipal a désigné Madame Luisa GOMES-NASCIMENTO, conseillère municipale déléguée, pour siéger au sein des commissions municipales suivantes :

- Commission « Développement économique local, commerce et emploi » ;
- Commission « Travaux, voirie et cadre de vie ».

Par délibérations n°4.6, 4.14 et 4.25 en date du 14 avril 2014, le conseil municipal a désigné Madame Luisa GOMES-NASCIMENTO pour siéger, en sa qualité d'élu(e) de la Ville, au sein des commissions extramunicipales suivantes :

- Conseil d'administration du Syndicat d'Energie de l'Oise (membre titulaire) ;
- Commission Paritaire des Marchés de plein vent ;
- Conseil d'administration du collège Jules Michelet (membre suppléant).

Madame Luisa GOMES-NASCIMENTO a décidé de démissionner du conseil municipal de la ville de Creil avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2016.

En application de l'article L270 du code électoral, Monsieur Fabrice MARTIN est appelé à remplacer, à compter de cette date, Madame Luisa GOMES-NASCIMENTO au sein du conseil municipal de la ville de Creil.

# maintenant !

Par conséquent, il est vous est proposé de désigner Monsieur Fabrice MARTIN, conseiller municipal, pour siéger aux lieu et place de Madame Luisa GOMES-NASCIMENTO au sein des commissions municipales et extramunicipales susmentionnées.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-22 et L2121-29,
  - Vu le code électoral, notamment l'article L270,
  - Vu les statuts de la SE60,
  - Vu le code de l'éducation notamment les articles R421-14 à R421-36,
  - Vu les délibérations du conseil municipal n° 5 en date du 4 avril 2014, n°3, 4.6, 4.14 et 4.25 en date du 14 avril 2014,
  - Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 5 décembre 2016,
- Considérant la nécessité de remplacer Madame Luisa GOMES-NASCIMENTO, conseillère municipale démissionnaire à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016, dans les commissions municipales et extra municipales où elle était appelée à siéger,  
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39	Pour : 39	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

■ Décide à l'unanimité :

**Article unique :** de désigner Monsieur Fabrice MARTIN, conseiller municipal, pour siéger aux lieu et place de Madame Luisa GOMES-NASCIMENTO, conseillère municipale démissionnaire :

au sein des commissions municipales suivantes :

- > Commission « Développement économique local, commerce et emploi »
- > Commission « Travaux, voirie et cadre de vie ».

et au sein des commissions extramunicipales suivantes :

- > Conseil d'administration du Syndicat d'Energie de l'Oise (membre titulaire)
- > Commission Paritaire des Marchés de plein vent
- > Conseil d'administration du collège Jules Michelet (membre suppléant).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 14 DEC. 2016	Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :
---------------------------------	--

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE  
 après dépôt en sous-préfecture le ...16.12.16  
 et publication ou notification le ...16.12.16  
 affiché le ...14.12.16  
 CREIL, le ...16.12.16

Maire de Creil  
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation  
 Le Directeur Général des Services Techniques  
**Jacques VILMONT**